DEMANDE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

- 1. Vous choisissez votre mode d'exercice.
- salarié(e) associé(e) fonctionnaire/agent public avec ou sans missions de maitrise d'œuvre etc.
- 2. Vous nous faites parvenir **un dossier complet** par lettre recommandée avec accusé de réception ou en mains propres.
- •Les pièces à rassembler sont listées dans le formulaire type de demande d'inscription.
- 3. Nous vous renvoyons un récépissé.
- 4. Vous souscrivez une assurance professionnelle à l'aide de notre récépissé et, vous contactez votre référent (coordonnées sur le récépissé).
- 5. Réuni en séance plénière, le Conseil se prononce sur votre demande.
- Le Conseil se réunit environ toutes les 6 semaines.
- 6. Vous recevez la notification officielle de la décision du Conseil.
- Elle vous est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la séance plénière de conseil.
- 7. **Si vous vous inscrivez en tant que** libéral, vous vous immatriculez à l'URSSAF/CFE comme libéral, libéral micro-entreprise ou libéral EIRL.
- 8. Le Conseil National de l'Ordre vous transmettra ultérieurement votre carte de membre.
- 9. Vous prêtez serment l'année suivant votre inscription.

DEMANDE D'INSCRIPTION SOCIETE D'ARCHITECTURE

- 1. Vous nous faites parvenir **un dossier complet** par lettre recommandée avec accusé de réception ou en mains propres.
- Les pièces à rassembler sont listées dans le formulaire type de demande d'inscription.
- 2. Nous vous renvoyons un récépissé.
- 3. Vous souscrivez **une assurance professionnelle** à l'aide de notre récépissé.
- 4. Réuni en séance plénière, le Conseil se prononce sur votre demande.
- Le Conseil se réunit environ toutes les 6 semaines.
- 5 Vous recevez la notification officielle de la décision du Conseil.
- Elle vous est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la séance plénière de conseil.
- 6. Vous immatriculez la société au RCS et vous nous transmettez la copie d'un extrait K-bis dans le délai maximal d'un mois.

DEMANDES D'INSCRIPTIONS INDIVIDUELLE ET SOCIETE

- 1. Vous choisissez la forme juridique qu'aura votre société.
- SARL d'architecture, SAS d'architecture, EURL d'architecture, etc.
- 2. Vous nous faites parvenir deux **dossiers complets** par lettre recommandée avec accusé de réception, ou en mains propres.
- •Les pièces à rassembler sont listées dans les formulaires types de demandes d'inscriptions.
- 3. Nous vous renvoyons un récépissé pour la sté et un autre pour vousmême.
- 4. Vous souscrivez **une assurance professionnelle** à l'aide des récépissés et, vous contactez **votre référent** (coordonnées sur le récépissé).
- 5. Réuni en séance plénière, le Conseil se prononce sur vos demandes.
- Le Conseil se réunit environ toutes les 6 semaines.
- 6. Vous recevez les notifications officielles des décisions du Conseil.
- Elles vous sont envoyées par courriers recommandés avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la séance plénière de conseil.
- 7. Vous immatriculez la société au RCS et vous nous transmettez la copie d'un extrait K-bis dans le délai maximal d'un mois.
- 8. Le Conseil National de l'Ordre vous transmettra ultérieurement votre carte de membre.
- 9. Vous prêtez serment l'année suivant votre inscription.